PAS À PAS

N° 22 - Décembre 2025

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS *par Martine COTE-COLISSON*

À l'appel d'Itinérance et de ses partenaires, une centaine de personnes se sont retrouvées place Jacques HÉBERT pour défendre les droits des étrangers. Cette année, nous avions choisi de mettre en lumière les nouvelles exigences de l'examen civique obligatoire pour toute demande de naturalisation ou de titre de séjour pluriannuel qui sera mis en place en janvier 2026.

Ce test a été introduit par la dernière loi immigration promulguée en 2024, dite loi DARMANIN, dans le cadre du « Contrat d'Intégration Républicaine » (CIR) conclu par tout étranger non-européen en situation régulière en France, lequel prévoit également un examen de langue.

La passation de ces examens coûtera aux candidats, de 70 à 80€ pour l'examen civique et 150€ pour la validation du niveau de Français exigé, à repayer en cas d'échec.

L'ex ministre de l'intérieur Bruno RETAILLEAU a signé le 10 octobre, deux jours avant de quitter le gouvernement, un arrêté détaillant les thématiques de cet examen civique.

Les candidats devront répondre en 40 minutes à 40 questions portant sur les principes et les valeurs de la République, le système institutionnel et politique, les droits et devoirs, l'histoire, la géographie, la culture et le savoir-vivre dans la société française. 80 % de bonnes réponses sont requis pour réussir l'examen.

Les questions seront posées, lors d'un examen qui viendra sanctionner une formation civique de 4 jours. L'épreuve aura lieu sur un support numérique dans un centre d'examen. La DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) a mis à disposition des candidats des fiches pour réviser en ligne.

On pourrait se dire qu'après tout il n'y a rien de choquant au fait d'attendre de candidats à la nationalité française qu'ils connaissent les institutions et les valeurs d'un pays dans lequel ils aspirent à vivre. Mais de quelle façon seront-ils préparés, en 4 jours, à la restitution de connaissances que la plupart d'entre nous n'ont pas ?

Pourquoi attendre d'eux qu'ils en sachent plus sur nos instances et notre fonds culturel et sociétal qu'un Français ?

L'objectif affiché par le gouvernement est double, d'une part sélectionner ceux qui s'établissent durablement en France en fonction de leur niveau d'intégration, d'autre part mieux intégrer les étrangers en s'assurant qu'ils maîtrisent les valeurs de la République et la langue française.

Mais à part 4 jours de formation à l'examen civique, qu'en est-il des moyens donnés pour apprendre le Français ? Car désormais il faudra valider le niveau A2 (collège) pour obtenir un titre de séjour pluri-annuel, et le niveau B2 (entrée à l'université) pour une naturalisation.

Les bénévoles dispensant des cours de Français à Itinérance ont bien une réponse. En effet, au fil des années, les effectifs de candidats à l'apprentissage de la langue française gonflent, car des nombreux financements et postes ont été supprimés dans les instances normalement dédiées à cet enseignement et l'apprentissage a été dématérialisé. Alors, les élèves affluent dans notre association, rendant la tâche des bénévoles très complexe du fait de groupes d'apprentissage trop importants. Aujourd'hui, Itinérance accueille souvent 80 élèves par jour.

Tous ces changements visant à renforcer les critères d'intégration suscitent beaucoup d'inquiétude du fait du niveau exigé, qui soulève par ailleurs une ambiguïté fondamentale : l'évaluation porte moins sur une adhésion aux valeurs de la République que sur la maîtrise d'un corpus de savoirs encyclopédiques ou scolaires que beaucoup de Français, scolarisés en France au moins jusqu'à 16 ans, peineraient à restituer.

Ce sont donc 2 examens qui vont encore un peu plus compliquer, plutôt que favoriser, l'intégration des étrangers et générer des situations irrégulières.

Ne pas avoir ces diplômes ne permettra pas de renouveler ou d'obtenir un titre de séjour, et donc ne permettra pas de travailler ou de conserver un travail.

L'accès au logement, sans titre, sera impossible.
Beaucoup devront rester dans l'irrégularité, avec toute l'angoisse que cela suppose.

Et voilà comment on rend un parcours d'intégration douloureux, incompréhensible et discriminant.

Voilà comment on fabrique des sans-papiers.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS *par Jean-Luc VARENNE*

La situation s'aggrave pour les migrants. Partout dans le monde, l'extrême droite, qu'elle soit au pouvoir ou seulement aux portes du pouvoir pousse les gouvernements, plus lâches les uns que les autres, à toujours plus exclure les migrants. C'est la haine, la peur de la différence, la peur de nouvelles cultures, le supposé grand remplacement qui sont les étendards brandis pour exclure, maltraiter des femmes, des enfants, des hommes qui arrivent en Europe, en France, uniquement pour espérer obtenir un peu de ce à quoi aspire tout être humain : la sécurité, une vie meilleure pour soi, pour sa famille.

En France, depuis la proclamation de la loi DARMANIN du 26 janvier 2024, on ne compte plus les circulaires qui augmentent la pression sur les migrants et dont l'objectif est de réduire toujours plus le nombre de personnes étrangères venant dans notre pays : la circulaire RETAILLEAU du 23 janvier 2025 qui rallonge la durée de présence en France (de 5 à 7 ans) pour espérer avoir un titre de séjour, en renforçant les preuves d'intégration ; la durée d'exécution d'une OQTF qui est passée de 1 an à 3 ans. Sans compter les nouvelles restrictions qui vont entrer en vigueur au 1er janvier 2026 : l'augmentation du niveau de français exigé pour obtenir une carte pluriannuelle ou la nationalité française alors que dans le même temps les heures de formation en présentiel sont remplacées par des formations en ligne ; l'augmentation du coût des timbres fiscaux pour obtenir une titre de séjour, heureusement refusé à l'Assemblée Nationale. 225 € pour obtenir une titre de séjour de plein droit coûte, 425 € pour un premier titre de séjour d'Admission Exceptionnelle au Séjour.

Le nombre de places en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) qui avait augmenté au moment de la crise COVID est de nouveau en diminution. Des familles en fin de droit au CADA sont sommées de partir en plein hiver, sans autre solution d'hébergement que le 115. Le Dispositif National d'Asile a perdu 6500 places en 2025 soit 9 % en moins et le gouvernement compte en supprimer près de 1500 autres en 2026. Le nombre de places au 115 quant à lui est bloqué à 203 000 places depuis 2022.

Plus près de chez nous, sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, le ministère de l'Intérieur invente de nouveaux moyens pour empêcher les small boats de partir des côtes françaises. Une entreprise bretonne propose des filets qu'il faut lancer depuis un bateau intercepteur avec tous les risques de collision et de noyades associés. La police appréhende les risques de poursuite judiciaire en cas d'accident, mais il faut bien donner des gages au Royaume Uni pour que les fonds anglais soient débloqués !

Tout aussi grave, le 17 décembre 2025 le parlement européen a adopté, grâce à une alliance de la droite et de l'extrême droite, deux mesures pour durcir la politique migratoire : la création d'une liste de pays que l'UE considère comme sûrs parmi lesquels le Kosovo, le Bangladesh, la Colombie, l'Égypte, l'Inde, le Maroc et la Tunisie limitant ainsi de fait les possibilités d'asile pour leurs ressortissants ; mais aussi le renvoi des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires mais que l'Europe considère comme sûrs.

Par ailleurs, l'adoption du Pacte Européen sur la Migration et l'Asile par le parlement européen en avril 2024 et qui doit être appliqué progressivement par les États membres à partir de mi-2026, nécessitant la modification de 5 codes français dont le CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile). L'objectif de ce pacte est de bloquer les migrants aux frontières de l'UE avant qu'ils n'entrent dans les pays européens et de faciliter leurs expulsions en mettant en place une procédure de filtrage avec notamment l'enregistrement des données biométriques dès l'age de 6 ans.

ET POURTANT ! La réalité des faits montre que toutes ces politiques ne marchent pas !

Le nombre de migrants qui auront traversé la Manche en 2025 devrait se situer entre 40 000 et 45 000 (à fin octobre le nombre était de 37 000) ce qui devrait constituer le deuxième total annuel le plus élevé d'arrivées de migrants par petits bateaux depuis le début du phénomène en 2018.
En 2024, 130 000 obligations de quitter le territoire français (OQTF) ont été prononcées, plaçant la France largement en tête des pays européens édictant le plus de mesures d'éloignement, alors que seulement 11 % sont réellement exécutées.

En nombre de population immigrée, proportionnellement à sa population, la France en accueille moins que la moyenne européenne (11,3 % pour une moyenne à 12,4 %). En comparaison, l'Allemagne est à 18,2 %.
En Europe, on constate une baisse de 20 % des entrées irrégulières par rapport à l'an dernier.

L'immigration est vue en France non pas comme une richesse, mais comme un problème.

Et pourtant le Medef a lancé un appel public pour augmenter l'immigration afin de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans les métiers en tension.

Et pourtant un rapport de France Terre d'Asile paru récemment montre, chiffres à l'appui, l'importante contribution des immigrés à l'activité sociale et économique du pays.

C'est d'ailleurs ce qu'ont bien compris certains pays qui montrent que d'autres politiques sont possibles si l'on accepte de changer de regard et de s'ouvrir à l'autre plutôt que de le rejeter. A contre-courant de la vision française, l'Espagne considère l'immigration comme un moteur de la croissance économique et un remède au vieillissement démographique. Un nombre significatif de sans-papiers doivent être régularisés dans les prochaines années.

Restons mobilisés et attentifs aux situations inacceptables et continuons toujours à nous indigner face à ces injustices. Il n'y a pas d'étranger sur cette terre !

HOMMAGE À PAUL GAILLARD *par Brigitte LE COUTOUR*

Paul, notre frère, notre ami, Monsieur Paul,

Tu as fait le grand passage.
Aujourd'hui, nombreux sont ceux et celles, migrants ou non qui se sentent orphelins.

Je n'évoquerai pas ta vie d'avant Itinérance… Quoique ton sacerdoce, tes engagements, ton combat ne nous soient pas inconnus.

Itinérance : tu en as été à l'initiative avec Isabelle VAUGEOIS. Il y a 20 ans ! Avec les bénévoles qui déjà portaient secours aux jeunes hommes venus du Moyen Orient persécuté et puis d'Afghanistan pour échapper à la terreur des Talibans, tu as voulu une association loi 1901 pour accueillir, accompagner, soutenir, aider, insérer les exilés en quête d'une terre d'accueil. Nous avons travaillé avec toi et tu nous as beaucoup appris.

Que de coups de fil interminables pour écouter, comprendre, agir ! Que de kilomètres parcourus pour accomplir les démarches exigées et déjà compliquées ! Que de temps donné, d'énergie dépensée pour la reconnaissance des migrants et de leurs droits à vivre dans des conditions dignes et humaines.

Itinérance ce sont des personnes, et aussi des lieux, pour la plupart proposés par toi.
Nous nous rappelons les démantèlements successifs des squats… pour en reconstruire un l'heure d'après.
Nous nous rappelons l'incendie du squat Nordez et ta grève de la faim, l'église de la rue de la Polle, la salle rue Cachin pour les repas du dimanche, et celle au bas de la montagne du Roule pour les petits déjeuners et les soins infirmiers, et aussi celle de Saint Jean des Carrières pour déposer les dons faits à Itinérance.

Nous savions ta porte toujours ouverte pour celui qui ne savait pas où dormir et même ta voiture stationnée auprès de la gare.
Nous n'entendrons plus ta voix émue nous raconter les histoires qui t'avaient été confiées et que tu reprenais toujours depuis le début, car elles t'habitaient et tu souhaitais qu'elles nous habitent aussi.

Nous n'oublions pas tes coups de gueule toujours appropriés au nom de la solidarité, de la fraternité, du respect de la dignité de chacun.

Tu es, Paul, un maillon de la chaîne des grands hommes qui nous apprennent à vivre, de cette grandeur humble et discrète, pleine d'humanité et de bonté.
Tu n'as d'égal que celui que tu avais choisi pour ami et maître spirituel : Jésus-Christ. Bon samaritain.
Et aussi à genoux pour laver les pieds
Et s'identifiant à celui qui a faim, qui est malade, qui est en prison ou qui est étranger.
Et aussi, homme de douleurs, portant les souffrances de ceux qui vivent un vendredi saint sans fin.

Merci Paul !



Nous te le promettons : nous nous indignerons, nous dénoncerons, nous résisterons, nous poursuivrons ton combat pour que tout être humain puisse vivre debout, en paix, en toute sécurité et en toute liberté.

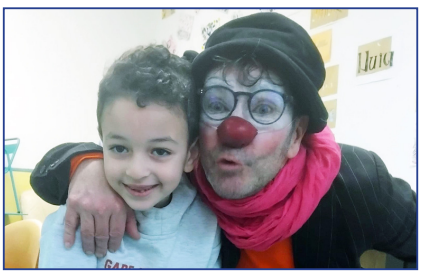
Adieu Paul !

VIE DE L'ASSOCIATION

NOËL SOLIDAIRE

Mercredi 17 décembre c'était Noël à Itinérance ! Grâce à l'opération Noël Solidaire, initiée en 2021 par Justine Pouhier et Fabienne Mouchel-Vichard, l'association peut offrir à ses bénéficiaires sans ressources un peu de chaleur et des cadeaux déposés au pied du sapin. Un après-midi qui a fait beaucoup d'heureux comme en témoignent les sourires. Les clowns, la chorale d'Itinérance, les cadeaux, le goûter ont ravi tout le monde, petits et grands, bénéficiaires et bénévoles. Un moment privilégié, une parenthèse de bonheur dans une vie ô combien difficile.





POUR UNE ANNÉE 2026
RESPECTUEUSE DES DROITS ET SOLIDAIRE
CONTINUONS DE NOUS MOBILISER !
BONNES FÊTES À TOUTES ET À TOUS !